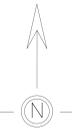


UA	Zone d'habitat ancien de Valainville, les Nays et la Roche
UB	Zone d'habitat récent de Valainville, Les Nays, La Roche, Vuennés, Le Bout d'Ahaut et Dheury.
UL	Secteurs destinés à accueillir des activités de loisirs.
1AU	Zone à urbaniser, ouverture immédiate à l'urbanisation.
2AU	Zone à urbaniser, ouverture ultérieure, par modification du P.L.U.
A	Zone agricole.
Aa, Aai	Partie de la zone A située à l'intérieur du site classé de Donnemain-Marcoué-Moléans-Saint-Christophe.
Ai, Aai	Périmètres inondables de la zone A.
N	Zone Naturelle.
Na, Nai, Nha	Partie de la zone N située à l'intérieur du site classé de Donnemain-Marcoué-Moléans-Saint-Christophe.
Ni, Nai	Périmètres inondables de la zone N.
Nh, Nha	Secteurs d'habitat diffus de taille et de capacité limitée.
Nha	hameau de Moléans.

	Espace boisé classé
	Sièges d'activités agricole
	Bâtiment dont le changement d'affectation est autorisé dans les conditions prévues au règlement de la zone
	Itinéraire de randonnée à préserver
	Zone inondable
	Elément de paysage à protéger au titre de l'art. L.123-1-7° du code de l'urbanisme :
	Emplacement réservé pour une voie ou un aménagement public :



4.a

Plan Local d'Urbanisme

4.a

Plan n°4.a : Zonage d'ensemble

Echelle : 1:5000ème

4.a

Approuvé par le conseil municipal le 15/06/2012 en vertu de l'article 10 de la loi n° 2010-1278 du 22/10/2010 relative à la simplification administrative.

Document mis en ligne sur le site internet de la commune de Bonneval le 15/06/2012.

Document communiqué en vertu de la loi n° 2010-1278 du 22/10/2010 relative à la simplification administrative.

Document communiqué en vertu de la loi n° 2010-1278 du 22/10/2010 relative à la simplification administrative.